



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Legis	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	34	6	9

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

**OBJET : 01-1 - CHEMIN DE SAINT
CLAUDE - PARCELLE DE TERRAIN
PROPRIÉTÉ DE LA SCI PIERRE -
PARCELLE DP 138 DE 28 M² ENVIRON -
ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéira BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Jean LEONETTI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jacques BARBERIS, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1407/11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24/06/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **28 JUIN 2011**

Pour le Maire,


Stéphane PINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - CHEMIN DE SAINT CLAUDE - PARCELLE DE TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA SCI PIERRE - PARCELLE DP 138 DE 28 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La société civile immobilière PIERRE a réalisé un immeuble à usage de commerces et de bureaux sur la parcelle cadastrée DP 138 sise 2625, chemin de Saint-Claude.

Le recul de l'implantation de l'immeuble représentant une parcelle de 28 m² constitue un délaissé de voirie.

La SCI PIERRE ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, s'est engagée par courrier du 28 avril 2011 à céder à l'euro symbolique à la Commune ledit délaissé.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé de voirie, les travaux s'exercent sur un linéaire de 30 mètres et consistent à réaliser un mur bahut surmonté d'une clôture, à déplacer un support béton et à aménager le trottoir partiellement pour un coût estimé à 8000 euros environ.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

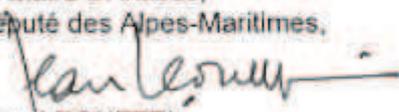
— A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 28 m² cadastrée section DP 138 à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux protégeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n.01-1 - CHEMIN DE SAINT CLAUDE - PARCELLE DE TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA SCI PIERRE - PARCELLE DP° 138 DE 28 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1407-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1407-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3 Domaine et patrimoine
3.5 Autres actes de gestion du domaine public